Association VEXIN NATURE QUALITÉ DE VIE
Adresse : Place de la Mairie - CAHAIGNES – 27420 Vexin sur Epte
Email : contact@vexinnaturequalitedevie.fr

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 21 Mars 2025

Les membres de l'association **VEXIN NATURE QUALITÉ DE VIE** se sont réunis le 21 Mars 2025 à 18H30, au siège de l'Association, sur convocation préalablement adressée par courrier électronique le 27 février 2025, par Sophie AROUET, coprésident, dans les formes et délai conformes aux dispositions statutaires.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée est présidée par Madame Sophie AROUET, coprésidente.

Elle est assisté d'une secrétaire de séance, Madame Nathalie Barbosa Roa, coprésidente.

Vingt-neuf (29) membres étaient présents ou représentés à cette assemblée, sur un total de cinquante (50) membres, découlant de la feuille de présence émargée et signée par tous.

Conformément aux conditions fixées à l'Article 24 des statuts, un cinquième au moins des membres de l'association sont présents ou représentés, l'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1) **Rapport Moral**
   - **Activités de l'association**
   - **Fonctionnement de l'association**
   - **Projets pour l'exercice 2025**
2) **Rapport financier**
   - **Bilan financier 2024**
   - **Budget prévisionnel 2025**
3) **Modification des statuts de l'association**
4) **Vote sur les candidatures des membres du Conseil**
5) **Questions diverses**

****

1) Rapport Moral

Tout d'abord un grand merci à toutes celles et tous ceux qui se sont engagés auprès des membres du bureau et du conseil d'administration pour nous soutenir dans les diverses actions que nous avons menées y compris dans la préparation et la mise en place de cette réunion sonorisée pour vous permettre d'entendre le mieux possible et de participer à nos échanges.

- **Activités de l'Association**
  Cette année l'association a été très active outre la reprise et la continuité du dossier « Terreal » géré par l'ancienne équipe démissionnaire l'année dernière, qui nous a contraint à une vigilance accrue de ce qui se passait sur les terrains alloués à la Carrière, il nous a également fallu gérer la venue d'un huissier pour dresser un constat à valeur juridique, de la proximité de la future carrière avec les 1eres maisons du village de Cahaignes .

gc

Dans le cadre de nos actions au plan juridique, nous avons trouvé un avocat spécialisé très qualifié et engagé qui a accepté de nous consentir un forfait de 5000 € HT pour l'ensemble de la procédure qu'il a préparée et déposé auprès du tribunal administratif afin de demander le retrait de l'autorisation préfectorale accordée à cette multinationale .
Toutes les démarches engagées par notre avocat ont été bien évidemment effectuées dans les temps et désormais nous sommes en attente de la convocation du tribunal administratif qui pourrait durer plusieurs années.
Nous avons également introduit une demande de référé auprès du tribunal administratif pour obtenir la suspension des travaux au moment où les travaux de voirie publique ont été achevés et les plantations d'arbres débutées. Nous avons perdu ce référé, le juge n'ayant pas voulu émettre un avis estimant qu'il n'avait pas les données suffisantes pour pouvoir le faire , nos déclarations n'ayant pas de valeur juridique, exception faite du constat de l'huissier.
Nous avons également participé à la réunion de la commission de suivi des activités de Terreal à Cahaignes, que l'ancien bureau avait obtenue et avons fait connaître notre position au sous préfet ainsi qu'à tous les représentants des différents services de l'Etat, à travers une déclaration préalable que nous avons demandé à faire figurer en annexe du compte rendu de la réunion produit par Terreal, ce qui a été fait (détail sur cette réunion plus bas).
Nous avons également monté un stand pour faire connaître l'association et notre combat contre la carrière lors de la journée des associations qui s'est tenue à Fourges et à l'occasion de laquelle la Mairie nous avait accordé un bel espace nous ayant permis de sensibiliser des visiteurs à l'existence de VNQV.
Par ailleurs nous avons organisé une foire à tout à Ecos, qui nous a permis de vendre suffisamment pour que notre présence à cette foire à tout ait été rentable, le compte rendu des comptes en atteste et nos remerciements vont aussi au comité des fêtes d'Ecos qui ne nous a pas fait payer de participation pour les 10 m qui nous ont été consentis.. Des adhérents de l'association ont également organisé une foire à tout à Vernon au profit de l'association.

- Point sur la participation à la 1ère réunion de la Commission Locale de Concertation et de Suivi (CLCS) de la carrière de Cahaignes

  Points clés : Le site de Cahaignes est un site INEDIT pour les archéologues de l'INRAP et devient un site de référence ! c'est en effet la première fois que des « sables coquillés » sont trouvés en grande quantité.
  Le bilan de tous les prélèvements est extrêmement intéressant tant en qualité qu'en quantité.Il n'est pas impossible que dans l'avenir, de nouvelles fouilles aient lieu sur ce site.
  Enfin, vu l'intérêt de ces fouilles, lorsque le rapport sera terminé dans un an environ, il a été demandé aux archéologues de bien vouloir animer une conférence pour les habitants de Vexin-sur-Epte ainsi que dans les établissements scolaires, (ce que nous , membres de l'association VNQV, leur avions déjà demandé lors de nos visites sur le site et qu'ils ont accepté, car la formation et l'information sur le patrimoine archéologique à tous les citoyens fait partie de la mission de l'INRAP)

  Rapport de la réunion :
  Intervenants Sylvain Mazet– Directeur adjoint scientifique et technique
  Elisabeth Ravon – Archéologue sur le site de Cahaignes

  En 2023, les archéologues de la MADE (Mission archéologique Départementale de l'Eure basée à Evreux et dépendant de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles),
  avaient pour mission d'explorer 10 à 12% de la surface d'exploitation prévue dans le projet de la carrière. Le contenu très dense de ce qui a été prélevé et l'évidence de son intérêt ont prouvé que le site a été, dans le passé, en lien avec des activités d'extraction de matériaux argileux pour la poterie. Ces découvertes ont entraîné une prescription de fouilles.
  En 2024, suite à ce diagnostic de la MADE, une équipe de 6 à 7 archéologues de L'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) a été missionnée pour intervenir pendant plusieurs mois dans une deuxième campagne de fouilles, avec un cahier des charges très précis.
  Le rapport de ces fouilles sera disponible dans un an environ car il nécessite un grand travail d'études et de très nombreux prélèvements (mesures en
  laboratoire, datation au carbone 14, étude des matériaux…) Cependant nous avons pu en avoir une première interprétation :

Ainsi l'époque de la Préhistoire concernée date du Néolithique moyen (- 4700 à – 4200 ans avant notre ère.)
Il a été trouvé beaucoup d'eau dans la zone de fouilles, ce qui a parfois compliqué le travail des archéologues.
Tout d'abord mécaniques, les fouilles ont été manuelles et certains prélèvements ont été faits « en motte » à cause de leur fragilité.

A l'ère tertiaire cette zone correspondait à un milieu tropical et marin.
De très nombreux (9000) vestiges ont été trouvés et prélevés :
Énormément d'outils en silex : pics, grattoirs, tranchets
90 bois de cerfs collectés et façonnés pour creuser et gratter le sol
500 vestiges de céramique
Des fosses naturelles ou des fosses creusées par l'homme à l'aide des bois de cerfs. Elles étaient à fond plat ou en cuvette.
Des traces de pierres chauffées correspondant à des foyers destinés à la cuisson des céramiques
Du sable coquillé : cette matière mélangée à l'argile formait un liant qui servait à dégraisser les objets en céramique et permettait également d'éviter les éclatements à la cuisson.

- **Projets pour l'exercice 2025**
  - Créer de nouveaux espaces informatiques pour faciliter nos échanges au sein du bureau et nous faire mieux connaître via un nouveau site internet interactif facile à administrer

  - Établir des contacts avec d'autres associations environnementales et échanger avec elles pour nous faire connaître d'elles et bénéficier de leur expertise en terme de protection de l'Environnement

  - Organiser des rencontres avec les habitants des autres villages de Vexin sur Epte en proposant des animations autour de l'environnement telles que des échanges de plantes et de fleurs, de l'initiation à la fabrication de produits d'entretiens écologiques préparés chez soi.

  - La mairie nous a également offert l'opportunité de créer un évenement dans la salle des fêtes de Tourny qui sera mise à notre disposition le week end du 13 septembre prochain avec toute la logistique dont nous aurons besoin pour pouvoir y monter une exposition de peinture et des animations autour du thème de l'environnement . Un partenariat qui nous permettra de nous faire mieux connaître aussi au sein de Vexin Sur Epte et de rallier de nouveaux adhérents.

Madame POULAIN Liliane demande que ces projets soient voté

La résolution suivante est **adoptée avec 23 votes pour et avec 1 vote contre**

2) **Rapport financier**

BILAN FINANCIER 2024

Gérard COLLIOU présente à l'Assemblée Générale le rapport financier 2024 de l'Association :

BILAN 2024 (à partir du 1er avril) arrêté au 31 Décembre 2024

Solde créditeur au 1er avril (compte courant et livret bleu)	3 184,52 €

REVENUS 2024		
Dons pour avocats		3 220,00 €
Cotisations (64 Adhérents) (le montant total affiché prend aussi en compte des cotisations 2025 payées lors de l'AG du 20 septembre 2024 et déposées en banque)		810,00 €
Recette Foire à tout de Vernon et Ecos		750,00 €
Subvention VSE		- €
TOTAL revenus 2024		4 780,00 €

DÉPENSES	
frais global avocat	7 500,00 €
Frais huissier	489,20 €
Frais fonctionnement association (achat cartouches encre, plastification documents, impressions couleurs GF..) et divers	150,82 €
TOTAL dépenses 2024	8 140,02 €

- **Détail des frais d'avocat :**
  - Première acompte de **3 000,00€ TTC** le 24/07/2024 sur le forfait global de 5 000,00€ HT (+ taxe 20% = 1 000,00 €)
  - Versement définitif du forfait de **3 000,00€ TTC** le 29/09/2024
  - Règlement forfaitaire du coût de la requête en référé du 20-12-2024 = **1 250,00 € HT (+ taxe 20%) = 1 500,00€ TTC**

    Total **7 500,00 €**
- **Frais de justice à venir :**
  - Frais occasionnés par l'audience en référé du 20/12/2024 = **1 000,00 €** **(à régler par dons et cotisations)**

- **Solde au 20 mars 2025 :**
  - **Compte courant = 718,56 €**
  - **Compte épargne = 80,26 €**
    - **TOTAL = 798,82 €**
- **+ un don et cotisations réceptionnés ce jour = 180,00 €** *(3 x10€ de cotisation et 150,00€ de don).*
    - **TOTAL à ce jour = 978,82 €**
- ***Accord subvention de la mairie de Vexin sur Epte** = 100,00 € ! (Cette subvention nous permettra de régler la cotisation d'assurance 2025 qui s'élève à **95,73** €)*

MONTANT DES COTISATIONS 2026

Le montant des cotisations pour l'année civile 2026 est fixée à €.15,00 pour une personne physique et €.70,00 pour une personne morale ou un membre bienfaiteur.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

gc

3) MODIFICATION STATUTS

Il est proposé de changer certain articles des statuts pour remplacer dans le cas d'usage le mot « Vexin-sur-Epte » pour « Vexin ». Ainsi l'article 3 de nos statuts aurait la formulation suivante :

Article 3

L'association a pour objet :
de préserver :

- *le patrimoine naturel et environnemental et l'identité rurale du Vexin,*
- *la qualité de vie et la santé de ses habitants,*
- *les caractéristiques du paysage communal,*
- *ses espaces agricoles, arboricoles, de prairies et de bois à forte valeur écologique et paysagère,*
- *la tranquillité de ses sites naturels de toute pollution visuelle, sonore, olfactive, de toutes vibrations, poussières et circulation d'engins, qu'elles soient d'origine industrielle, minière ou autre (à l'exception des pratiques agricoles en cours) ;*
  - *de limiter l'impact du développement urbain en faveur d'une préservation des espaces naturels, de culture et forestiers ;*
  - *de lutter contre l'artificialisation des sols.*

Après en avoir délibéré sur l'Article 3 la motion est **rejeté avec 5 abstentions 19 votes contre.**

Il est décidé de laisser pour une autre réunion les propositions de modification des statuts.

4) ELECTIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons reçu les candidatures de Denis POULAIN et Amélie BRAZOUEZEC.

Après en avoir délibéré, et **conformément aux statuts**, l'Assemblée Générale a adoptée à l'unanimité de les élire pour 3 ans comme membres du Conseil de l'Association, portant ainsi son effectif à six (6) administrateurs.

5) Questions diverses

NA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Les coprésidentes
Madame Sophie AROUET — Nathalie BARBOSA ROA

Autres membres du Conseil présents

Gérard COLLIOU — Silvia TRITSCHLER

colliou Gérard (May 7, 2025 18:48 GMT+2) — Silvia Tritschler (May 7, 2025 19:00 GMT+2)

Nouveaux Membres

colliou Gérard (May 7, 2025 18:48 GMT+2)

Signature:

Email: denispoulain62@gmail.com